



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **DES POSSIBILITÉS D'APPUI DE L'OFB AUX COLLABORATIONS CHERCHEURS-GESTIONNAIRES**

**Arnaud Albert**

Chargé de mission et de recherche

Direction de la recherche et de l'appui scientifique

Direction générale déléguée police – connaissance – expertise

Spécialiste des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

# Un nouvel établissement public

## Une nouvelle force pour la biodiversité

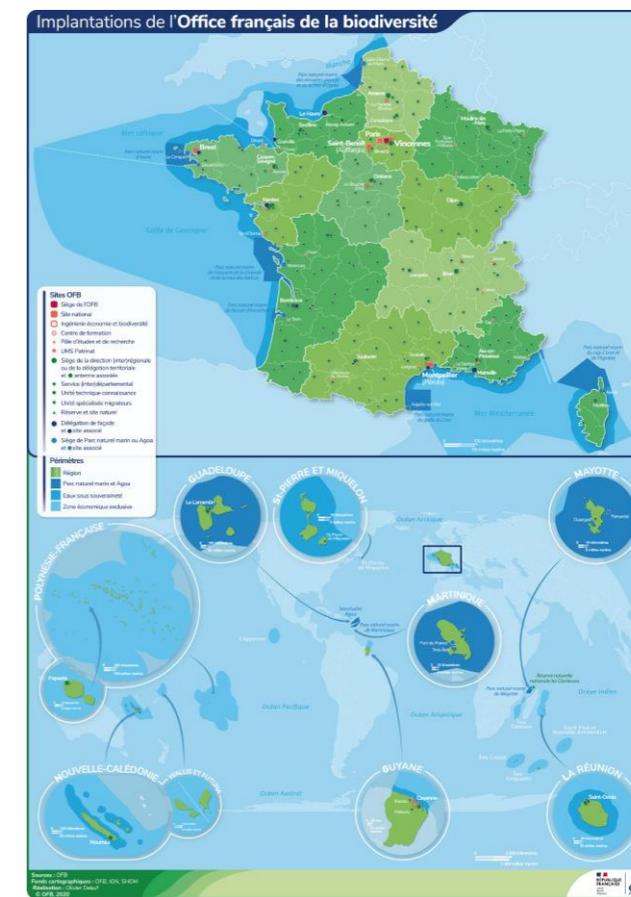
L'**Office français de la biodiversité (OFB)** est un établissement public administratif créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour relever le défi de la protection et de la reconquête de la biodiversité en métropole et dans les outre-mer. Il est au cœur de l'action pour la préservation et pour la restauration du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il est sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il est issu de la fusion de l'AFB et de l'ONCFS.

**L'OFB est organisé de façon matricielle selon une articulation à trois niveaux :**

- une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales)
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales)
- des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.)

**L'OFB est constitué de :**

- 3 000 agents dont environ 2 000 agents de terrain
- 5 sites nationaux et 1 siège social
- 11 directions régionales et 1 direction interrégionale en métropole
- 1 direction des outre-mer composée de 5 délégations territoriales
- 8 parcs naturels marins, le sanctuaire Agoa et 110 sites Natura2000 marins
- 27 réserves



# Un nouvel établissement public

## Une nouvelle force pour la biodiversité

### L'OFB est responsable de 5 missions complémentaires :

- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage
- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société



L'OFB travaille chaque jour en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, services déconcentrés, établissements publics, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature, etc. Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions/menaces exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

**Agence de moyens**  
**Appui aux acteurs Travail en collectif**  
**Cœur de réseaux**  
**Ne pas faire seul Mobilisation des**  
**partenaires**

Positions de **transversalité** (intégration) et d'**expertise** (interface) entre **chercheurs et gestionnaires et décideurs**

Coordonner/mutualiser/articuler entre différentes échelles géographiques comme national/régional

# Possibilités d'appuis aux collaborations chercheurs-gestionnaires

L'OFB peut proposer des appuis aux collaborations, notamment au national, en particulier par :

- 1) Des réseaux
- 2) Des partenariats
- 3) Des publications

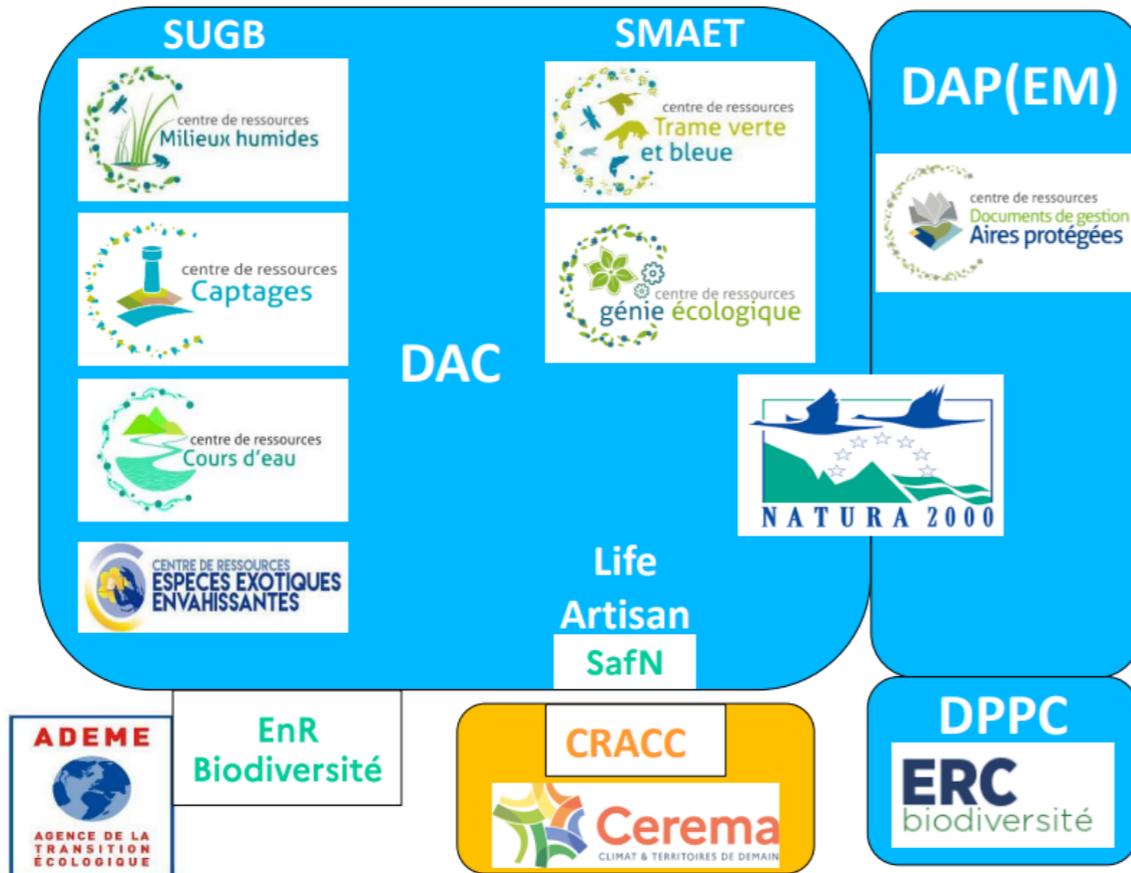
**C'est un accompagnement à la fois technique, financier, scientifique**



# Appui aux collaborations entre acteurs par le biais de réseaux

## Centres de ressources (CdR) de l'OFB

<https://professionnels.ofb.fr/fr/centres-de-ressources>



### 1. Animation de réseaux d'acteurs

- Identification des besoins
- Coordination de groupes de travail
- Organisation de séminaires, colloques, journées d'échanges techniques, ateliers
- Mise en relation entre les acteurs



### 2. Accompagnement technique des acteurs

- Déploiement dans les territoires d'outils nationaux (méthodes, protocoles, démarches)
- Formation
- Prix nationaux, appels à projets



### 3. Production et mise à disposition de ressources

- Production et diffusion de retours d'expériences, documents de référence, supports de sensibilisation, de formation et de mobilisation
- Diffusion web d'informations
- Collecte de documentation technique et scientifique



# 1

## Appui aux collaborations entre acteurs par le biais de réseaux

Exemple du Centre de ressources sur les Espèces exotiques envahissantes (CdR-EEE)

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>



Réponses à diverses  
solicitations



110

Membres du  
REST EEE

Réseau d'experts scientifiques et techniques (REST)  
Communauté collaborative de profils divers et variés



Lieux de rencontre et ateliers de travail  
et journées d'échange



6 lettres d'informations  
bimestrielles

58 articles publiés sur le  
site Internet



+ 2 000

Destinataires

Réseau national d'acteurs (RNA)  
Parties prenantes informées



Appui aux réseaux territoriaux

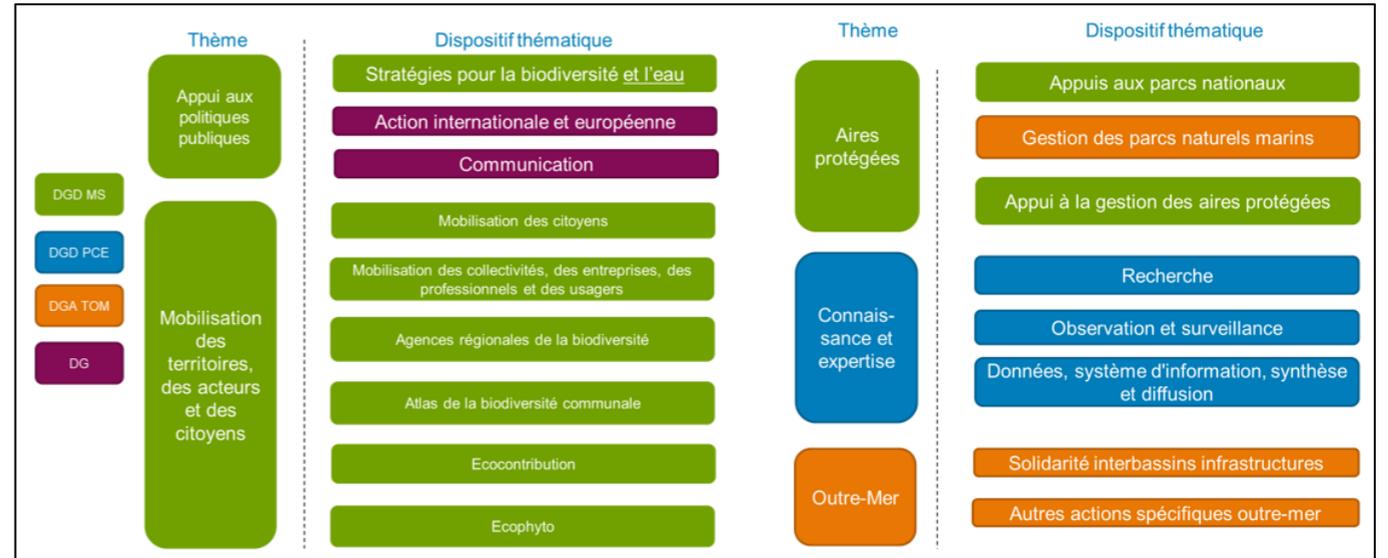
# Appui aux collaborations entre acteurs par le biais de partenariats

## Programme d'intervention (PI) de l'OFB

<https://www.ofb.gouv.fr/documentation/programme-dintervention-2023-2025>



**Pas qu'en régie/interne/proprie  
Pas que du faire seul**



Posture	Modalités	Vecteur juridique et financier
<b>Aider à faire</b>	Aide apportée par l'OFB à un acteur pour qu'il réalise un <b>projet</b> qu'il définit et réalise (pas de financement de fonctionnement courant / subvention d'équilibre)  Marginalement, <b>parrainage</b> s'il existe des contreparties directes pour l'OFB	<b>Convention bilatérale de subvention</b> ou <b>décision unilatérale de subvention</b> (- de 23 000 €) Le partenaire est « bénéficiaire de l'aide »  <b>Contrat de parrainage</b> (art. R. 2122-8, voire R. 2122-3 du code de la commande publique)
<b>Faire ensemble</b>	<b>Coopération</b> entre l'OFB et un ou plusieurs partenaires, qui définissent et réalisent ensemble et dans l'intérêt général, un projet commun via mise en commun de moyens humains et financiers	<b>Contrat de coopération entre pouvoirs adjudicateurs</b> dans le cadre de l'article L.2511-6 du code de la commande publique, sous réserve de la satisfaction des conditions L'OFB et son co-contractant sont « partenaires »
<b>Faire faire</b>	Définition et commande par l'OFB d'une prestation de <b>recherche et développement</b> contre rémunération apportée à un partenaire/prestataire public ou privé qui la réalise	<b>Marché de recherche et développement</b> dans le cadre de l'article L.2512-5 du code de la commande publique (dérogation aux obligations de publicité et de concurrence) Le co-contractant de l'OFB est « prestataire » de l'OFB et co-financier

L'OFB peut ainsi mettre en place des dispositifs d'appels à projets ou d'appels à manifestations d'intérêt :

### AAP

- les appels à projets visent à sélectionner, en vue de les soutenir, des projets aboutis et mûrs dès le stade du dépôt de la candidature, dans les conditions fixées par le règlement de l'appel à projets. Les meilleurs projets correspondant aux critères de sélection et de priorisation sont retenus dans la limite de l'enveloppe financière réservée ;

### AMI

- les appels à manifestations d'intérêt diffèrent des appels à projets par le fait que le dépôt d'un projet finalisé complet se fait en deux étapes. La première étape d'un appel à manifestations d'intérêt consiste en la sélection d'intentions de projet, par exemple sous la forme d'une note de concept motivée, dont les pièces et le niveau de détail sont précisés dans le règlement d'appel à manifestations d'intérêt. À cette étape de pré-sélection, l'OFB se réserve la possibilité d'admettre, de rejeter le projet, ou d'adresser des recommandations sur le projet présenté par le soumissionnaire. Une seconde étape de dépôt des projets finalisés est alors ouverte aux candidats retenus à la première étape, dans les conditions fixées par le règlement d'appel à manifestations d'intérêt. Les meilleurs projets correspondant aux critères de sélection et de priorisation sont retenus dans la limite de l'enveloppe financière réservée.



# Appui aux collaborations entre acteurs par le biais de publications

Pôle de partage des connaissances scientifiques et techniques (PPCST) de l'OFB

<https://professionnels.ofb.fr/fr/collections>

## Les collections OFB

Valorisation & Transfert  
Publication & Diffusion

Savoir-faire entre savoir et faire  
Transmission des connaissances

Les établissements fondateurs de l'OFB ont conçu et produit des collections éditoriales à destination des acteurs de la biodiversité, et qui font référence à ce jour.

De nouvelles collections verront le jour en 2023.

- › *Comprendre pour agir* accueille des ouvrages issus de travaux de recherche et d'expertise mis à la disposition des enseignants, formateurs, scientifiques, ingénieurs et gestionnaires concernés par la biodiversité.
- › *Guides et protocoles* propose des guides de partage d'outils et de méthodes de travail pour la connaissance, la gestion, la police et l'appui technique aux politiques de la biodiversité ;
- › *Rencontres* (public large) ou *Rencontres-synthèse* (public averti) valorisent les séminaires.
- › des *brochures techniques* font le point des connaissances sur la biologie d'espèces animales, le plus souvent chassables, et sur les méthodes de suivi de leurs populations.
- › les rapports scientifiques.



## PORTAIL TECHNIQUE

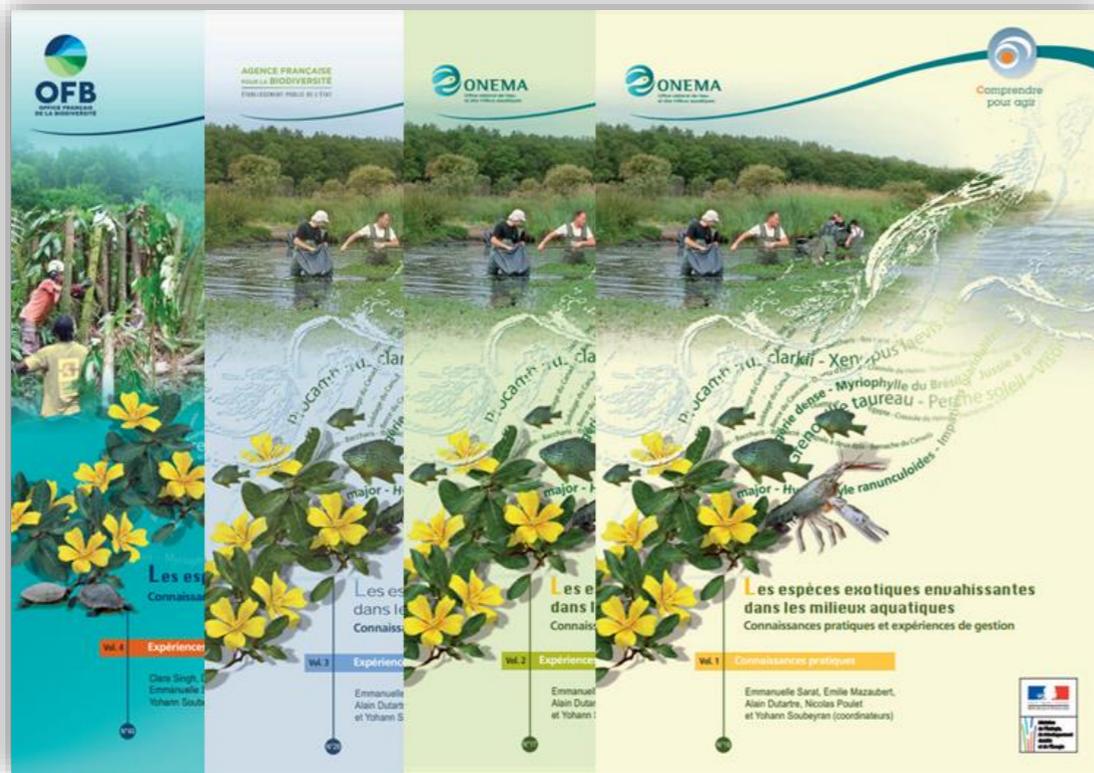
Le site pour les professionnels de la biodiversité

# Appui aux collaborations entre acteurs par le biais de publications

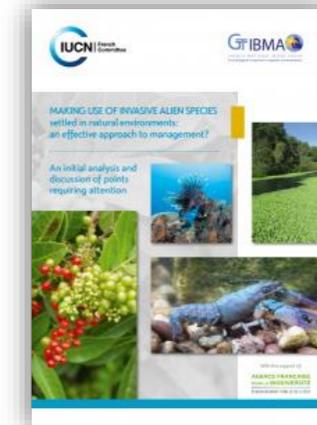
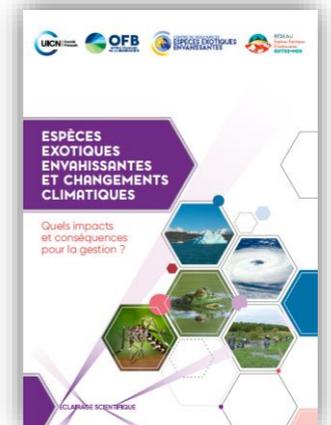
Exemples de Productions sur les Espèces exotiques envahissantes

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/principales-realizations/>

<https://professionnels.ofb.fr/fr/eee>



Formations possibles



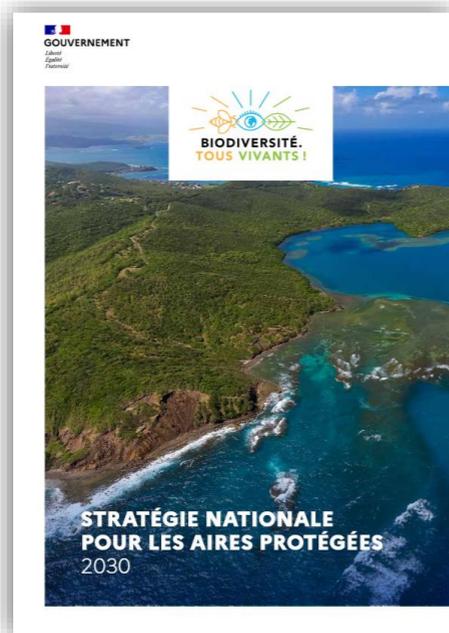
# Une autre manière de présenter avec un cas concret sur les aires protégées à différentes échelles géographiques

## Plan d'action national de la SNAP

**Renforcement des collaborations entre scientifiques et gestionnaires d'aires protégées**

**Travail en s'appuyant sur les réseaux régionaux/territoriaux de gestionnaires d'aires protégées**

**En lien avec le LIFE Biodiv'France**



Objectif	Mesure	Action
2. Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées	6. Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau	Appuyer une <b>animation nationale et régionale de réseaux de gestionnaires et de scientifiques référents</b> en lien avec la gestion et l'évaluation des aires protégées. Développer une <b>plateforme de mise en réseau régionalisée</b> (y compris écorégion ou façades maritimes) permettant une <b>mutualisation et un partage des expertises entre gestionnaires et chercheurs</b> .
7. Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité	17. Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance	Coproduire une <b>synthèse des questions scientifiques issues des besoins et problématiques de gestion des aires protégées</b> et de conservation de la biodiversité à partir d'échanges et questionnements avec les têtes de réseau. Organiser des <b>ateliers thématiques avec des organismes de recherche et des scientifiques</b> pour poser des problématiques de recherche adaptées aux aires protégées.

Contacts : Adrien JAILLOUX (DRAS) [adrien.jailloux@ofb.gouv.fr](mailto:adrien.jailloux@ofb.gouv.fr) / Thomas GENDRE (DAP) [thomas.gendre@ofb.gouv.fr](mailto:thomas.gendre@ofb.gouv.fr)

# Possibilités d'appuis aux collaborations chercheurs-gestionnaires

L'OFB peut donc proposer des appuis aux collaborations, notamment au national, en particulier par :

- 1) Des réseaux
- 2) Des partenariats
- 3) Des publications

C'est un accompagnement à la fois technique, financier, scientifique

- Favoriser la mise en relation et les échanges entre chercheurs et gestionnaires ;
- Identifier les besoins des gestionnaires vis-à-vis des chercheurs et inversement ;
- Echanger sur des modes de fonctionnement satisfaisants pour les deux groupes d'acteurs ;
- Partager des retours d'expériences passés ou en cours de recherche-action ;
- Discuter les enjeux prioritaires de recherche et de gestion sur le bassin de la Loire.

**Venez nous rencontrer pour discuter cooptations, financements, éditions !**

**Merci**



**Arnaud ALBERT**

Chargé de mission et de recherche Espèces exotiques envahissantes

Service conservation et gestion des espèces à enjeux (SEE)

Direction recherche et appui scientifique (DRAS)

Direction générale déléguée police, connaissance, expertise (DGDPCPE)

[arnaud.albert@ofb.gouv.fr](mailto:arnaud.albert@ofb.gouv.fr)

